

LIFE

ETATS FINANCIERS 2024

contact@life-ong.org

www.life-ong.org



TABLE DES MATIÈRES

◆ PRÉSENTATION DE L'ONG LIFE	03
VOLETS D'INTERVENTION	04
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	04
◆ PRINCIPES & CONVENTIONS GÉNÉRALES	05
◆ ÉTATS FINANCIERS 2024	11
BILAN	12
COMPTE DE RÉSULTAT	15
◆ NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	19
NOTES AU BILAN	20
NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT	25
◆ ANNEXES	31





PRÉSENTATION DE L'ONG LIFE

Créée en 2009, LIFE est une organisation non gouvernementale (ONG) dont la vocation est d'**améliorer les conditions de vie** des populations en situation de détresse ou de sous-développement.

LIFE est une association de loi 1901, privée, apolitique, non lucrative et donc **d'intérêt général**. Notre siège social se trouve en France et notre champ d'action s'étend à travers le monde, principalement en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie.

Depuis 14 ans, LIFE s'engage à apporter **une aide durable et efficace** aux populations les plus vulnérables, notre ONG est aujourd'hui présente dans **plus de 26 pays** à travers le monde.

Notre organisation a pour objectif de consolider et/ou de rétablir les conditions de vie des populations à travers **cinq secteurs d'intervention** :

-  L'eau, l'assainissement et l'hygiène
-  La protection de l'environnement
-  La sécurité alimentaire
-  L'éducation et la formation
-  Les aides d'urgence

LIFE place la vie au cœur de ses actions et prône des valeurs de **solidarité, de fraternité, et de respect de la dignité humaine**.

Notre ONG a pour principes d'action **la neutralité et l'indépendance, l'impartialité** dans ses rapports avec les partenaires et les bénéficiaires et le respect de l'intégrité et la dignité des personnes aidées.

Ainsi, nous agissons avec engagement, et ce, afin de garantir aux populations **une aide de qualité**, dans **le respect** de la diversité culturelle, religieuse, sociale et dans l'équité.

VOLETS D'INTERVENTION

WASH : EAU, HYGIÈNE & ASSAINISSEMENT

Notre ONG s'est donnée pour mission d'offrir aux populations l'accès à une eau potable de qualité en leur fournissant des solutions pérennes et adaptées à leurs besoins. Nous nous engageons également auprès des populations en menant des actions d'installation de latrines afin de leur permettre d'accéder individuellement à un niveau d'hygiène satisfaisant.

AIDES ALIMENTAIRES

Notre ONG est profondément engagée en faveur de la lutte contre les inégalités sociales, l'insécurité alimentaire et la pauvreté dans le monde. Nous sommes fiers de pouvoir contribuer chaque année à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables à travers nos programmes d'aides alimentaires.

AIDES D'URGENCE

Notre ONG travaille chaque année en coordination avec des partenaires locaux et internationaux pour répondre rapidement aux besoins des populations touchées par des situations d'urgence. Notre priorité est d'apporter une assistance aux populations les plus vulnérables telles que les

personnes touchées par des catastrophes naturelles ou les familles en situation de grande précarité nécessitant une aide d'urgence.

EDUCATION & FORMATION

Notre ONG s'engage pour l'éducation et la formation des populations les plus vulnérables et des enfants défavorisés. Notre objectif est de rétablir les conditions de scolarisation pour garantir l'accès à une éducation de qualité et offrir des chances égales aux enfants les plus isolés et défavorisés.

Nous mettons également en place des projets intégrés et des formations destinés à garantir aux populations un avenir plus prometteur.

ENVIRONNEMENT

Notre ONG est engagée dans la lutte contre la déforestation en appuyant des programmes de reforestation et d'agroforesterie dans différentes régions du monde.

Nous proposons également des formations à l'agroforesterie et à l'exploitation économique des terres agricoles aux populations locales, afin de les sensibiliser à la protection de leur environnement et de promouvoir des pratiques respectueuses des sols et de la biodiversité.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2024, la collecte reste à un niveau important, mais subie une baisse par rapport à l'année précédente. Elle passe de 9 316 k€ à 8 200 k€. Cette diminution s'explique par les événements tragiques de 2023, notamment le tremblement de terre au Maroc.

NOUVELLES ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

Sous l'impulsion du Conseil d'Administration, LIFE a poursuivi ses démarches de labellisation avec l'institut Ideas et a élaboré son plan stratégique 2025-2029.

A background image of a tea plantation. In the foreground, three tea pickers wearing traditional conical hats and colorful sarongs are working in the tea bushes. The background shows rows of tea plants and several tall, slender trees.

PRINCIPES & CONVENTIONS GÉNÉRALES

PRINCIPES & CONVENTIONS GÉNÉRALES

BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers au 31 décembre 2024 de l'association LIFE ont été établis selon le référentiel comptable français.

Il s'agit notamment du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et abrogeant le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et tous les règlements le modifiant (Règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018).

Les états financiers sont présentés en euros.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique. Par ailleurs, les conventions d'image fidèle, de continuité d'exploitation, et de permanence des méthodes ont été appliquées.

2. ACTIFS MOBILISÉS INCORPORELS : DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les actifs incorporels incluent des actifs éléments acquis séparément tels que les logiciels, les licences. Hormis certaines marques, tous les actifs incorporels sont amortis linéairement selon leur durée d'utilité.

Les systèmes de gestion de l'information sont généralement amortis sur une durée allant de cinq et dix ans.

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à leur engagement sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés.

3. ACTIFS IMMOBILISÉS CORPORELS

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, minoré des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Dans le cas de mise en rebuts d'un élément d'actifs corporels, les coûts correspondants sont inclus dans leur coût initial concerné et des provisions sont comptabilisées en contrepartie.

Les charges d'intérêt des emprunts destinés à financer la construction des immobilisations corporelles sont capitalisées pendant la période de construction s'il s'agit du financement de projets. Notant que, durant l'exercice 2018, aucun emprunt pour le financement d'acquisitions immobilisées n'a été enregistré.

Par ailleurs, les conventions d'image fidèle, de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes ont été appliquées.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts de réparation ou de maintenance sont comptabilisés en charges dans l'exercice dans lequel ils sont encourus.

L'amortissement des immobilisations corporelles (et incorporelles) est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilité estimée :

- Logiciels informatiques : 01 à 03 ans.
- Bureau et informatique : 03 à 10 ans.
- Mobiliers : 05 à 10 ans.

PRINCIPES & CONVENTIONS GÉNÉRALES

4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût amorti à chaque clôture. Elles font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en compte de résultat.

Les immobilisations financières inscrites en compte du bilan de l'Association constituent des cautions données pour une valeur de 50 k€ réparti en 2 fonds de 25 k€ (CM-AM OPTIMUM 90 et BL Global 30).

5. ÉVALUATIONS DES ACTIFS À LEUR DATE D'ENTRÉE DANS LE PATRIMOINE

Suivant l'article 121-2 du règlement de l'ANC n° 2018- 06 du 5 décembre 2018, à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'Association, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les modalités de comptabilisation et d'évaluation des dons en nature distribués ou utilisés en l'état, constituant une contribution volontaire en nature, sont définies aux articles 211-1 à 211-4.

Les modalités de comptabilisation et d'évaluation des dons en nature destinés à être cédés sont définies à l'article 213-16.

6. ÉVALUATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS

Les éléments des actifs circulants sont évalués à leur prix de transaction lors de leur comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des pertes attendues sur la durée de vie.

Les pertes attendues sont estimées sur la base d'une matrice consistant à utiliser l'historique des pertes se rapportant aux créances et ajustée en fonction des données observables actuelles. Les pertes attendues sont évaluées à chaque clôture.

Les modalités de comptabilisation et d'évaluation des dons en nature destinés à être cédés sont définies à l'article 213-16 du règlement de l'ANC. Les montants dus pour l'Association sont présentés dans le poste créances (Actifs). Les montants dus par l'Association sont présentés en autres passifs courants.

7. STOCK EN COURS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts comprennent les coûts des matières premières ainsi que les coûts directs et indirects de main-d'œuvre et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

8. DISPONIBILITÉS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (Disponibilités) comprennent les liquidités, les comptes bancaires courants, les valeurs mobilières de placement réalisables à très court terme et facilement convertibles en liquidités et qui ne présentent pas de risque significatif d'évolution de valeur.

Les disponibilités de l'Association sont constituées par les fonds au niveau des banques, des plateformes de collectes ainsi que les autres valeurs à l'encaissement.

9. PROVISIONS

L'Association procède à la comptabilisation de provisions lorsque :

- Elle a une obligation actuelle résultant d'un événement passé.
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.
- Ces programmes comprennent des indemnités. Les provisions résultant de ces indemnités sont comptabilisées dans la première des périodes suivantes.

Une explication plus détaillée figure aux chapitres et paragraphes suivants.

PRINCIPES & CONVENTIONS GÉNÉRALES

10. ACTIFS & PASSIFS ÉVENTUELS

Les actifs et passifs éventuels résultent d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains.

Les passifs éventuels correspondent à :

- Des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements.
- Des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels significatifs doivent être mentionnés dans les notes aux états financiers.

11. FONDS PROPRES

Les fonds propres de l'Association correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité.

Ils regroupent les ressources mises à la disposition de l'Association de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

Les ressources mises à disposition sont :

- Les fonds propres sans droit de reprise,
- Les fonds propres avec droit de reprise,
- Les écarts de réévaluation,
- Les réserves,
- Le report à nouveau,
- L'excédent ou le déficit de l'exercice.

Les ressources à caractère durable sont des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'Association et d'alimenter sa trésorerie, à savoir :

- Les fonds propres consommables,
- Les subventions d'investissements,
- Les provisions réglementées.

12. FONDS DÉDIÉS

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pas été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation.
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

Lorsque les ressources dédiées à un projet défini n'ont pas été totalement utilisées alors même que le projet est terminé et que l'organe habilité décide de transférer le solde du fonds dédié à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur, une information est mentionnée dans l'annexe des comptes au titre des transferts réalisés au cours de l'exercice.

PRINCIPES & CONVENTIONS GÉNÉRALES

13. FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHÉS

Les dettes fournisseurs sont évaluées à leur prix de transaction lors de leur comptabilisation initiale.

14. DETTES FISCALES & SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux soldes dus au titre des charges de retraite, de mutuelle et de Sécurité sociale.

15. CLASSIFICATION & COMPTABILISATION DES RESSOURCES

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Les autres ressources sont comptabilisées en produits selon leur nature.

La part des ressources destinée à un projet défini à raison d'une stipulation du tiers financeur et non utilisée à la clôture de l'exercice fait l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés telle que décrite à l'article 132-2. du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

16. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques reçues sont initialement comptabilisées dans les autres passifs non courants.

Les subventions publiques sont reprises en produits dans le compte de résultat de l'exercice en déduction des charges concernées pour les subventions publiques couvrant des dépenses opérationnelles autres que l'amortissement.

Concernant les aides publiques fournies sous la forme d'avantages, elles doivent être analysées au sujet de la nature de l'aide reçue tout en retenant un traitement comptable cohérent avec sa nature.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

17. TRANSACTIONS EN DEVISE

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées selon les principes suivants :

- Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

- La date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts positifs et négatifs de change correspondants sont comptabilisés en résultat financier pour les transactions financières.

18. REPORT DES RESSOURCES

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Report des ressources non utilisées ». Et avec, pour contrepartie, une charge comptabilisée dans le compte : « Engagements à réaliser sur ressources affectées ».

PRINCIPES & CONVENTIONS GÉNÉRALES

19. HYPOTHÈSES DE BASE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

20. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Compte tenu des dispositions du règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif :

- Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux modèles figurant aux chapitres du règlement. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe peuvent présenter une subdivision plus détaillée que celle prévue par ces modèles, à condition d'en respecter la structure.

- Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 est établi selon le modèle préconisé par le règlement.
- Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques et les informations figurant dans le tableau présenté par le règlement, notamment les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés, les reports en fonds dédiés, les fonds dédiés utilisés, les fonds dédiés. »



An aerial photograph of a town with a road and a communication tower. The town features numerous small buildings with red-tiled roofs, surrounded by lush green trees. A paved road with white lane markings runs through the center, with a white truck and a yellow car visible. On the right side, a tall, red metal communication tower stands prominently. The sky is overcast and grey.

ÉTATS FINANCIERS

2024

ÉTATS FINANCIERS 2024

BILAN : ACTIFS

ACTIFS	NOTE	BRUT 2024	AMORT & PROV	NET 2024	NET 2023	VARIATIONS
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	1	49 297	- 12 776	36 522	-	36 522
Immobilisations corporelles	2	47 859	- 35 482	12 376	15 060	- 7 947
Immobilisations financières	3	49 993	-	49 993	76 909	- 26 827
TOTAL I		147 149	- 48 258	98 891	91 969	- 5 174
Actif circulant						
Stocks et en-cours		-	-	-	-	-
Matières premières, approvisionnements		-	-	-	-	-
En-cours de production de biens		-	-	-	-	-
En-cours de production de services		-	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis		-	-	-	-	-
Marchandises		-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-	-
Créances		321	-	321	91 383	91 062
Créances usagers et comptes rattachés		321	-	321	13 722	13 401
Autres créances		-	-	-	77 661	77 661
Valeurs mobilières de placement		150 000	-	150 000	-	-
Instruments de trésorerie		150 000	-	150 000	-	-
Disponibilités (autres que caisse)		4 182 714	-	4 182 714	4 674 324	- 491 609
Caisse		22 712	-	22 712	32 712	- 10 000
TOTAL II		4 355 747		4 355 747	4 798 419	- 592 672
Charges constatées d'avance		-	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL		4 502 896	- 48 258	4 454 638	4 890 388	- 590 924

ÉTATS FINANCIERS 2024

BILAN : PASSIFS (1/2)

PASSIFS	NOTE	2024	2023	VARIATIONS
Fonds propres				
Fonds propres sans droit de reprise	4	1 753 150	1 711 805	41 345
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-	-
Réserves réglementées		-	-	-
Autres réserves		1 711 805	1 608 861	102 944
Report à nouveau		-	-	-
Excédents ou Déficits		41 345	102 944	- 61 599
Autres fonds propres		-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise		-	-	-
Apports		-	-	-
Legs et donations		-	-	-
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		-	-	-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		-	-	-
Provisions réglementées		-	-	-
Droit des propriétaires				
TOTAL I		1 753 149	1 711 805	41 345

ÉTATS FINANCIERS 2024

BILAN : PASSIFS (2/2)

PASSIFS	NOTE	2024	2023	VARIATIONS
Autres éléments du passifs				
Provisions		-	-	-
Provisions pour risques		-	-	-
Provisions pour charges		-	-	-
Fonds dédiés et reportés		2 175 109	1 903 606	271 503
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		-	-	-
Fonds dédiés sur autres ressources	5	2 175 109	1 903 606	271 503
Dettes	6	526 380	1 274 978	- 748 598
Emprunts obligataires		-	-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6	495 104	1 212 561	- 717 457
Dettes fiscales et sociales		31 276	62 417	-31 141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-
Autres dettes		-	-	-
TOTAL II		2 701 489	3 178 584	- 477 095
Produits constatés d'avance		-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL		4 454 638	4 890 388	- 435 750

ÉTATS FINANCIERS 2024

COMPTE DE RÉSULTAT (1/4)

	NOTE	2024	2023	VARIATIONS
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations		-	-	-
Ventes de biens et services		-	-	-
Ventes de biens		-	-	-
<i>dont ventes de dons en nature</i>		-	-	-
Ventes de prestations de services		-	-	-
<i>dont parrainages</i>		-	-	-
Produits de tiers financés		2 000	2 667	- 667
Concours publics et subventions d'exploitation		2 000	2 667	- 667
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	1	8 310 968	9 313 463	-1 002 495
Dons manuels		8 025 884	9 032 244	- 1 006 360
Mécénats		285 084	281 219	3 865
Legs, donations et assurances-vie		-	-	-
Contributions financières		-	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		-	-	-
Utilisations des fonds dédiés		1 903 606	874 691	1 028 915
Autres produits				
TOTAL I		10 216 574	10 190 821	25 753

ÉTATS FINANCIERS 2024

COMPTE DE RÉSULTAT (2/4)

	NOTE	2024	2023	VARIATIONS
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises		-	-	-
Variation de stocks		-	-	-
Autres achats et charges externes	2	2 256 344	2 807 039	-550 695
Aides financières	3	5 572 182	5 369 455	202 727
Impôts, taxes et versements assimilés		3 642	5 252	-1610
Salaires et traitements		121 799	212 797	-90 998
Charges sociales		40 903	71 241	-30 338
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		5 362	6 770	-1 408
Dotations aux provisions		-	-	-
Reports en fonds dédiés	4	2 175 109	1 903 606	271 503
Autres charges		-	-	-
TOTAL II		10 175 341	10 376 160	-200 819
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		41 233	- 185 339	226 572
PRODUITS FINANCIERS				
De participations		-	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		20 481	8 005	12 476
Autres intérêts et produits assimilés		-	-	-
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		-	-	-
Différences positives de change		32 925	42 100	-9 175
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-	-
TOTAL III		53 406	50 105	3 301

ÉTATS FINANCIERS 2024

COMPTE DE RÉSULTAT (3/4)

	NOTE	2024	2023	VARIATIONS
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-	-
Intérêts et charges assimilées		-	-	-
Différences négatives de change		18 591	53 688	17 003
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL IV		18 591	53 688	-17 003
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		34 815	- 3 583	38 398
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		-35 159	- 188 922	153 763
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		107 193	291 866	- 184 673
Sur opérations en capital		586	-	586
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-	-
TOTAL V		107 779	291 866	-184 087
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		31 275	-	31 275
Sur opérations en capital		-	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		-	-	-
TOTAL VI		31 275	-	31 275
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		76 504	291 866	- 215 363
Participation des salariés aux résultats (VII)		-	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)		-	-	-
Total des Produits (I+III+V)		10 377 759	10 532 792	- 155 033
Total des Charges (II+IV+VI+VII+VIII)		10 225 207	10 429 848	-204 641
5 - ÉXCÉDENT OU DÉFICIT		152 552	102 944	49 608

ÉTATS FINANCIERS 2024

COMPTE DE RÉSULTAT (4/4)

	NOTE	2024	2023	VARIATIONS
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature		1 670	1 670	-
Prestations en nature		-	-	-
Bénévolat		625 000	625 000	-
TOTAL		626 670	626 670	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature		-	-	-
Mise à disposition gratuite de biens		-	-	-
Prestations en nature		1 670	1 670	-
Personnel bénévole		625 000	625 000	-
TOTAL		626 670	626 670	-



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les présentes notes font partie intégrante des comptes annuels et comportent des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat de manière à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.

Des informations chiffrées détaillées ont été fournies sous forme de tableaux qui font suite aux notes annexes proprement dites.

A - NOTES AU BILAN

ACTIFS IMMOBILISÉS

Les immobilisations de l'association sont enregistrées et valorisées conformément aux normes édictées par le règlement sur les actifs, comptabilisées à leur coût d'acquisition selon les dispositions réglementaires en vigueur, et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les principes comptables de leur inscription et amortissement sont prescrits au niveau des paragraphes 2 et 3 du chapitre "principes & conventions générales" faisant partie du présent rapport.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique comprend principalement le développement d'une application dans le cadre de distribution de vêtements.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La rubrique "immobilisations corporelles" comprend essentiellement les ateliers de forages mobiles que LIFE a mis à la disposition de certains de ses partenaires, ainsi que les équipements de bureau mis à disposition d'une partie de ses collaborateurs.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La rubrique "immobilisations financières" regroupe des titres immobilisés souscrits en 2022 d'une valeur de 49 992€. Une partie des titres ont fait l'objet d'une vente sur l'exercice 2024.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1, 2 & 3 : Le tableau de variation de l'actif immobilisé et de ses amortissements se présente comme suit :

ELEMENTS	Valeur brute début d'ex.	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		Valeur Brute en Fin d'ex.	Valeur d'ori- gine fin d'ex.
		Rééval.	Acqui.	Poste à poste	Cessions		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 097	-	39 200	-	-	49 297	49 297
Installations générales, Agencements, Aménagements divers	2 476	-	-	-	-	2 476	2 476
Matériel de bureau et informatique, Mobiliers	15 151	-	-	-	-	15 151	15 151
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Ateliers de forage mobiles	21 875	-	-	-	-	21 875	21 875
Colorimètre	8 357	-	-	-	-	8 357	8 357
TOTAL I	47 859	-	-	-	-	47 859	47 859
						-	
Titres immobilisés	74 993	-	-	-	25 000	49 993	49 993
Prêts, Autres immobilisations financières	6 580	-	-	-	6 580	-	-
TOTAL II	81 573	-	-	-	31 580	49 993	49 993
TOTAL GENERAL	139 529		39 200		31 580	147 149	147 149

ELEMENTS	Montant début d'ex.	Dotations de l'ex	Diminutions reprises	Montant fin d'ex.	Ammort.	Ammort. dérogatoires	Reprises
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 097	2 679	-	12 776	-	-	-
Installations générales, Agencements, Aménagements divers	2 476	-	-	2 476	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobiliers	12 666	1 249	-	13 915	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Ateliers de forage mobile	14 122	-	-	14 122	-	-	-
Colorimètre	3 535	1 435	-	4 970	-	-	-
Titres Immobilisés	-	-	-	-			
TOTAL	42 896	5 363	-	48 258	-	-	-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 4 : FONDS PROPRES SANS DROITS DE REPRISE

Les fonds propres de l'association se composent de sa réserve de trésorerie, du report de ses résultats des exercices antérieurs ainsi que de son résultat de l'exercice en cours.

La réserve a pour objectif d'assurer la continuité des opérations en cas d'incident. Elle est limitée à 1 an de coûts de structure.

L'évolution des fonds propres (en €) se présente comme suit :

VARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS OU CONSO.		À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT
Fonds Propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds Propres sans droit de reprise	1 711 805	-	-	41 344	-	-	-	1 753 149
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	1 608 861	102 944	102 944	-	-	-	-	1 711 805
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent de l'exercice	102 944	- 102 944	- 102 944	41 344	-	-	-	41 344
Donation consommable	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 608 861	0	0	41 344	-	0	0	1 753 149

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 5 : FONDS DÉDIÉS SUR AUTRES RESSOURCES

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement de l'autorité des normes comptables n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général tel que modifié par le règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le détail des fonds dédiés (en €) se présente comme suit :

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE :	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORT	UTILISATIONS		TRANSFERTS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT	MONTANT	MONTANT	DONT REMBOUR- SEMENTS	MONTANT	MONTANT	DONT FONDS CORRESPONDANTS À DES PROJETS SANS DÉPENSES AU COURS DES 2 DERNIERS EX.
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-	-
FONDS EAU ET ASSAINISSEMENT	516 080	-	516 080	-	-	539 817	-
FONDS AIDES ALIMENTAIRES	112 450	-	112 450	-	-	229 121	-
FONDS ZAKAT AL MAAL	-	-	-	-	-	50 949	-
FONDS ENVIRONNEMENT	246 531	-	246 531	-	-	132 165	-
FONDS JEUNESSE	40 435	-	40 435	-	-	8 994	-
FONDS URGENCE	988 110	-	988 110	-	-	1 214 064	-
TOTAL	1 903 606	-	1 903 606	-	-	2 175 109	-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 6 : DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Cette rubrique regroupe principalement les dettes envers les partenaires liées aux engagements contractuels sur les projets, ainsi que certaines prestations facturées, mais non réglées à la clôture de l'exercice.

Les dettes fournisseurs affichent une baisse significative de 748 k€ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs, notamment un changement dans le traitement des engagements financiers : en effet, ceux liés aux projets ne sont désormais plus enregistrés en charges dès la signature des contrats, mais progressivement, en fonction de l'avancement réel des projets et des opérations humanitaires sur le terrain.

Cette approche comptable permet une représentation plus fidèle de l'activité effective de LIFE et de ses partenaires, tout en renforçant la lisibilité et la pertinence des états financiers.

Par ailleurs, un travail de fond a été mené pour identifier et extourner certaines dettes anciennes devenues sans objet, contribuant également à la diminution du solde des dettes fournisseurs.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

B- NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 1 : RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Cette rubrique regroupe les dons collectés auprès des donateurs privés, principalement des personnes physiques. Les donateurs proviennent essentiellement de la France métropolitaine (99%), le reste étant réparti entre les différents continents.

En 2023, les collectes de dons ont enregistré une diminution importante, passant de 9 313 k€ à 8 200 k€. Cette diminution est principalement due à la baisse de la collecte sur le fonds d'Urgence Maroc (- 729 k€) et qui n'a pas été compensé par les autres fonds d'urgence.

Par ailleurs, une forte baisse se fait également sur les collectes historiques de LIFE, les collectes sur les campagnes 1 euro 1 repas diminuent de 347 k€ (-17,1%), et les collectes sur les fonds d'eau diminuent de 267 k€ (- 17,3%).

A contrario, les collectes qui enregistrent une forte croissance sont les collectes de l'Aïd qui augmentent de 282 k€ (+23,6%) et celle de la Zakat El Fitr de 60 k€ (+22,2%).

De nouvelles collectes ont été également ouvertes cette année pour faire suite aux situations d'urgence, la plus notable est celle suite aux événements au Liban qui atteinte 60 k€.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le détail de la collecte (en €) se présente comme suit :

INTITULES	2024	2023	VARIATIONS %
FONDS ACCES A L'EAU	1 280 212	1 547 943	-17,3%
FONDS AIDES ALIMENTAIRES	3 375 147	3 628 387	-7,0%
FONDS GENERAL	817 484	637 991	28,1%
FONDS ZAKAT AL-MAAL	881 334	1 021 972	-13,8%
FONDS ENVIRONNEMENT	79 992	173 807	-54,0%
FONDS JEUNESSE	115 873	184 793	-37,3%
FONDS URGENCE	1 425 650	2 118 570	-32,7%
FONDS DE DEVELOPPEMENT	24 067	-	-
TOTAL	7 999 759	9 313 463	- 14,1 %

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 2 : AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Cette rubrique comprend principalement des frais liés à l'appel à la générosité du public, tels que la publicité sur divers réseaux sociaux, notamment Facebook et Google Ads, ainsi que les frais de collecte prélevés par différentes plateformes de collecte (Iraiser, Stripe, Paypal, Gocardless, Samcard). Elle inclut également d'autres frais de structure (loyer, frais bancaires, honoraires...) ainsi que les frais de déplacements liés au monitoring et au contrôle des projets menés par LIFE.

Les principales dépenses qui composent cette rubrique se détaillent comme suit :

Intitulés (en €)	2024
Locations mobilières	81 904
Honoraires	447 780
Publicité et Relations publiques	1 262 986
Commissions des plateformes de collectes	335 641
Frais de colloques, séminaires et conférences	32 019
Frais de télécommunication	12 492
Autres	83 530

LOCATIONS MOBILIÈRES

Il s'agit principalement des outils numériques utilisés pour la gestion de l'association LIFE, comme le logiciel Zoho.

HONORAIRES

Pour assurer le bon fonctionnement de ses activités, LIFE fait essentiellement appel à des prestataires externes intervenant dans les différents pôles de l'association (communication, opérations, comptabilité-finance...), ce qui explique l'importance des honoraires. Les honoraires ont augmenté de manière significative, d'une part pour soutenir la croissance de la collecte, et d'autre part pour renforcer et multiplier les actions de suivi des projets sur le terrain.

PUBLICITÉ ET RELATIONS PUBLIQUES

Il s'agit notamment des frais d'appel à la générosité du public : publicité sur les différents réseaux sociaux dont notamment Facebook et Google Ads.

COMMISSIONS DES PLATEFORMES DE COLLECTE

Il s'agit exclusivement des frais prélevés par nos principales plateformes de collecte, à savoir PayPal, Stripe, GoCardless.

FRAIS DE COLLOQUES, SÉMINAIRES ET CONFÉRENCES

Il s'agit des frais liés au séminaire de LIFE qui a eu lieu en octobre 2024.

FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION

Il s'agit des frais liés aux télécommunications avec les donateurs par SMS.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 3 : AIDES FINANCIÈRES

En 2024, les aides financières ont été précisées, elles désignent l'ensemble des frais liés aux Missions sociales; c'est-à-dire aux coûts internes et externes pour effectuer son objectif principal : " d'améliorer les conditions de vie des populations en situation de détresse ou de sous-développement."

Elles désignent donc les subventions apportées aux partenaires localisés directement sur les lieux d'interventions ainsi que les frais internes directement liés aux projets pilotés par LIFE.

Pour chaque projet confié, un contrat ou une convention est conclu. Les aides versées aux partenaires le sont sur la base desdits contrats et des factures d'appel de fonds, et ce, en fonction de l'avancement du projet et des justifications des dépenses fournies.

Concernant les frais internes, un suivi comptable rigoureux est donc effectué par nature et une affectation est ensuite faite si les frais sont liés à la réalisation d'une mission sociale.

En 2024, les aides se chiffrent à environ 5,57 millions d'euros, contre 5,37 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 0,20 million d'euros, néanmoins la valorisation des frais internes 2023 en missions sociales n'avait pas été effectuée.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le détail des aides financières (en €) accordées se présente comme suit :

UTILISATION DES FONDS DEDIES ISSUE DE :	2024	2023	VARIATIONS EN %
FONDS ACCÈS À L'EAU	1 005 325	1 237 257	- 18,7%
FONDS AIDES ALIMENTAIRES	2 587 953	2 339 471	10,6%
FONDS GÉNÉRAL	-	289 864	-
FONDS ZAKAT AL-MAAL	630 811	909 813	-30,7%
FONDS ENVIRONNEMENT	175 627	30 981	466,9
FONDS JEUNESSE	172 980	-	-
FONDS URGENCES	945 189	562 069	76,0%
FONDS DÉVELOPPEMENT	53 913	-	-
AUTRES	617	-	-
TOTAL	5 572 414	5 369 455	3,8 %

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 4 : REPORT EN FONDS DÉDIÉS

Cette rubrique regroupe les fonds dédiés de fin d'exercice. Il est important de noter qu'il existe un décalage entre le moment où les ressources sont collectées et celui où les missions sociales sont effectivement réalisées.

Les fonds dédiés augmentent de 272 k€. Ce phénomène, déjà marqué en 2023, s'accroît sur 2024, en effet cette augmentation vient du fait du changement de suivi des engagements, certains projets initiés en 2024 ne seront donc comptabilisés qu'en 2025.





ANNEXES

ANNEXE 1 :
TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES (en €)

EMPLOIS	2024	2023	RESSOURCES	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	5 572 182	5 369 455	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 199 762	9 313 463
1.1 Réalisées en France	141 521	159 637	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	-	-	1.2 Dons, legs et mécénats	8 025 884	9 313 463
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France</i>	141 521	159 637	<i>Dons manuels</i>	8 025 884	9 032 244
			<i>Legs, donations et assurances vie</i>	-	-
			<i>Mécénat</i>	285 084	281 219
1.2 Réalisées à l'étranger	5 430 661	5 209 818			
<i>Actions réalisées directement</i>	-	-	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger</i>	5 430 661	5 209 818			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 409 736	1 376 319	2 – PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	161 185	50 105
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 409 736	1 376 319	2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			2.2 Parrainage des entreprises	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 062 818	1 773 698	2.3 Contributions financières sans contrepartie	-	-
			2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	161 185	50 105
			3 – SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 000	2 667
TOTAL DES EMPLOIS	8 044 736	8 519 472	TOTAL DES RESSOURCES	8 362 946	9 366 235
4 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 362	6 770	2 – REPRISES DES PROVISIONS ET DEPRECIATION	-	-
5 – REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 175 109	1 903 606	3 – UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 903 606	1 166 557
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	41 344	102 944	INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL GENERAL	10 266 552	10 532 792	TOTAL GENERAL	10 266 552	10 532 792

ANNEXE 2 :
VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

MEMBRES BÉNÉVOLES	NOMBRE D'HEURE	TAUX HORAIRE	MONTANT
BENEVOLAT PRESIDENT	1 152	200,0 €	230 400 €
BENEVOLAT TRESORIER	630	100,0 €	63 000 €
BENEVOLAT SECRETAIRE GENERALE	133	75,0 €	9 975 €
BENEVOLAT LOGISTIQUE	2 488	75,0 €	186 600 €
BENEVOLAT CONSULTANTS STRATEGIE	80	75,0 €	6 000 €
BENEVOLAT AUDITEURS TERRAIN	250	75,0 €	18 750 €
BENEVOLAT VIDEASTE	270	75,0 €	20 250 €
BENEVOLAT INFLUENCEURS	1200	75,0 €	90 000 €
TOTAL GENERAL	6 203		624 975 €

ANNEXES

ANNEXE 3 : HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux obligations légales liées à la taille de l'association et à la nature de ses financements, l'association LIFE fait appel à un commissaire aux comptes titulaire.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les honoraires facturés au titre des travaux de certification des comptes s'élèvent à : 9 600 euros TTC.

Ces honoraires sont comptabilisés dans les charges de fonctionnement de l'association et font l'objet d'un suivi budgétaire spécifique.

L'intervention du commissaire aux comptes s'est déroulée conformément aux normes d'exercice professionnel et n'a donné lieu à aucune réserve ni observation significative dans le rapport sur les comptes annuels.

ANNEXES

ANNEXE 4 : REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 10 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, et aux recommandations de la Cour des comptes en matière de transparence financière, nous présentons ci-après les éléments relatifs à la rémunération des dirigeants de l'association.

En 2024, un seul dirigeant, à savoir le président salarié de l'association, perçoit une rémunération au titre de son contrat, distincte de toute fonction statutaire selon les dispositions légales.



N° SIREN : 514 470 046
Téléphone : 01 84 21 20 10
Adresse : 1 rue de Stockholm, 75008 Paris

contact@life-ong.org
www.life-ong.org